



# Contrat Territorial du SEMNON

## Etude Milieux Aquatiques

### PHASES BILAN CTMA 2010-2014 ET ÉTAT DES LIEUX – DIAGNOSTIC 2015

#### 1<sup>er</sup> Comité de Pilotage

*Mardi 3 mars 2015 à Soulvache*

## COMPTE-RENDU

M. Demy, Président du Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon (SIBS), introduit le Comité de Pilotage du 3 mars 2015 portant sur le bilan des travaux réalisés entre 2010 et 2014 sur le bassin versant du Semnon et le nouvel état des lieux des cours d'eau. Un tour de table est effectué.

### I/ CONTEXTE

La présentation réalisée par Maryline Kneveler du bureau d'étude EF études porte sur les points suivants :

- Présentation générale sur la morphologie des cours d'eau,
- Bilan des actions menées entre 2010 et 2014,
- Etat des lieux et diagnostic des cours d'eau.

➤ *Cf. Diaporama en annexe : "Etude sur les milieux aquatiques – Bassin versant du Semnon – ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC -- EF ÉTUDES – 3 mars 2015"*

### II/ MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU

La présentation porte sur l'explication du bon état et de l'état dégradé des rivières vis-à-vis de la morphologie, à l'échelle des 6 compartiments observables des cours d'eau :

- Lit mineur,
- Berges et ripisylve,
- Lit majeur,
- Ligne d'eau,
- Continuité écologique,
- Débit.

Aucune remarque n'a été formulée par le comité de pilotage.

### **III/ BILAN DES ACTIONS 2010 - 2014**

Le bilan des actions du CTMA 2010-2014 montre que les actions réalisées ont donné des améliorations de la qualité des milieux aquatiques ponctuellement mais pas d'améliorations visibles à plus grande échelle (masse d'eau/bassin versant).

M. Demy précise qu'il faudra surement du temps aux milieux pour réagir et pour observer des améliorations sur le milieu.

### **IV/ ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC 2015**

L'étude se base sur des paramètres descriptifs et sur des paramètres d'altération. 350 km de cours d'eau ont été étudiés. Cela permet d'établir un diagnostic des cours d'eau sur les 6 compartiments.

M. Demy demande quelle a été la période de prospection de terrain. M. Kneveler indique que la prospection de terrain s'est déroulée de septembre à décembre 2014.

#### **ALTÉRATIONS PONCTUELLES**

M. Demy demande une précision sur l'absence de zones tampons relevée en bordure de certains cours d'eau. M. Kneveler explique que cela concerne principalement les cours d'eau qui ont été intégrés récemment à l'inventaire mené en 2013-2014 par l'Institution d'Aménagement de la Vilaine, donc non réglementaires (absents pour l'instant des cartes IGN 1/25000<sup>ème</sup>). Une absence de bande enherbée réglementaire de part et d'autres de certains cours d'eau a été observée mais cela reste à la marge.

#### **ALTÉRATIONS SUR LES LINÉAIRES DE COURS D'EAU**

- Cartes du curage et de la rectification :

M. Demy demande si les travaux de curage et de rectification sont des travaux réalisés anciennement (lors des remembrements) ou récemment. M. Kneveler précise que ce sont effectivement dans la plupart des cas des travaux anciens mais qui ont un impact encore important aujourd'hui (sur la diminution des habitats en rivière, de la biodiversité, sur la modification de l'hydrologie...). Les cours d'eau du bassin versant n'ont pas la capacité de se restaurer tout seuls.

#### **CONSÉQUENCES : ALTÉRATION DES COMPARTIMENTS**

- Carte de la continuité anguille :

F. Lacheron (élue du bureau SIBS) demande quel est l'ouvrage qui bloque la continuité pour les espèces migratrices sur la masse d'eau de la Couyère.

M. Kneveler précise que ce sont deux petits ouvrages (une buse et un seuil) qui posent des problèmes de franchissement, en aval du ruisseau de Gadouilles et sur la Couyère en amont de la confluence avec le ruisseau de Gadouilles.

S. Duchange (SIBS) indique que les ouvrages sur le cours principal du Semnon ne sont pas pris en compte dans l'étude car sinon, la majorité du bassin versant serait en très mauvais état (rouge) du fait de la présence de moulins infranchissables sur le cours principal du Semnon.

D. Métayer (élu SIBS) précise que sur le plan d'eau de Rougé, qui pose un problème de continuité écologique sur la Brutz, les élus ont voté pour la suppression de l'ouvrage afin d'améliorer la qualité de la Brutz. Les travaux devraient avoir lieu en 2016.

M. Choquet (Président des pêcheurs de la Mée) reste interrogatif sur le fait qu'il y avait plus d'anguilles avant que maintenant dans les cours d'eau du bassin versant, les ouvrages ayant toujours été présents.

Y. Tracz (ONEMA 35) explique que l'effet cumulatif des ouvrages est un frein pour la migration. Il précise également que l'objectif du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau n'est pas de se contenter que certains migrateurs parviennent à franchir les obstacles (les plus forts), mais que la majorité des espèces et des individus de chaque espèce atteigne des habitats qui leur sont favorables.

B. Gérard (Fédération de Pêche 44) ajoute que le problème de diminution des effectifs dans les cours d'eau aujourd'hui vient aussi de la capacité d'accueil des cours d'eau qui est dégradée et ne permet plus d'accueillir les différents stades de développement des espèces (reproduction, nourriture, abri...). Cette dégradation des habitats est due aux divers travaux évoqués (curage, recalibrage, rectification des cours d'eau, drainages des zones humides...)

## **V/ DISCUSSION GENERALE**

M. Demy intervient pour préciser que la présentation donne beaucoup d'éléments à retenir et qu'il faudra certainement se donner des priorités pour le prochain programme d'actions 2016-2020. M. Kneveler précise que lors de la prochaine étape, des enjeux et objectifs seront définis sur le territoire afin de mettre en place un programme d'actions cohérent, répondant aux problématiques locales.

M. Demy demande au bureau d'étude EF études quelles solutions peut-on mettre en place sur nos territoires pour améliorer la qualité des cours d'eau sans toucher aux drainages.

M. Kneveler explique que la mise en place de drainage a entraîné des travaux de curage et de recalibrage dans les cours d'eau pour récupérer les sorties de drains. Aussi, dans un objectif de reconquête de la qualité des cours d'eau, un rehaussement de la ligne d'eau sera nécessaire. Il faudra donc sûrement penser à des mesures d'accompagnement pour ne pas supprimer l'effet des drainages existants (ex : recueillir les drains avant le cours d'eau...).

M. Mandard (Pêcheurs Sportifs de Rennes) pense que le rehaussement de la ligne d'eau est en contradiction avec l'arasement des ouvrages, car dans un cas on veut reconnecter le lit mineur du cours d'eau avec le lit majeur (et donc la nappe), dans l'autre on abaisse les niveaux d'eau et donc on abaisse aussi la nappe. M. Kneveler indique qu'il faut se fixer des objectifs et que la reconnexion du lit mineur avec le lit majeur ne peut pas se faire par le maintien des ouvrages qui posent d'autres problèmes sur le cours d'eau. Cette reconnexion doit être naturelle dans le cadre du rétablissement d'un bon fonctionnement des cours d'eau, et non pas artificielle.

N. Pécheux (Institution d'Aménagement de la Vilaine) ajoute que ce ne sont pas les mêmes objectifs qui sont visés, et que généralement, on ne se situe pas au même endroit sur le versant : les problèmes posés par les ouvrages se situent sur des cours d'eau aux gabarits importants, alors que les enjeux de reconnexion entre lit mineur et nappe se situent plutôt en tête de bassin versant (ce sont les plus petits cours d'eau qui ont eu tendance à être modifiés fortement par le curage, la suppression des méandres, etc.).

M. Kneveler insiste sur le fait que l'objectif de l'étude est bien de proposer des actions ciblées en fonction des problématiques propres à chaque cours d'eau, suivant la position sur le versant et les altérations observées.

M. Dutertre (1<sup>er</sup> vice-président SIBS) demande si sur les zones humides non drainées, il ne serait pas intéressant de planter des peupliers.

M. Kneveler précise que la plantation de peupliers dans les zones humides reste une alternative au drainage pour assécher ces milieux, et donc les détruire. Dans le cadre de la reconquête de la qualité des milieux aquatiques, la préservation des zones humides est un élément important car elles jouent un rôle déterminant sur la qualité de l'eau (abaissement des taux de nitrates, rétention des particules de sols qui ruissellent...) et sur la régulation des débits (atténuation des crues, recharges des nappes, soutien à l'étiage...).

M. Cottrel (2<sup>nd</sup> vice-président SIBS) demande si les différences observées entre les actions prévues entre 2010 et 2014 et les actions réellement réalisées sont liées à un manque de moyens financiers ou à un manque d'accords des propriétaires riverains. C. Chrétien (SIBS) explique que sur les problématiques d'abreuvements, la quasi-totalité des actions prévues dans l'étude ont été réalisées (environ 90 abreuvoirs). Il reste cependant encore + de 160 accès au cours d'eau sur les linéaires de cours d'eau qui ont été prospectés dans cette nouvelle étude. Peut-être un manque de moyens ou d'ambition du programme ? Par contre elle ajoute que pour les actions de restauration de la morphologie des cours d'eau (retalutage des berges, recharge minérale du lit mineur, aménagement des obstacles à la continuité écologique, etc.), étant donné qu'on touche à la propriété, les refus ont été un frein à la réalisation des actions.

M. Demy conclut en expliquant que beaucoup de choses ont déjà été réalisées, mais qu'il reste encore beaucoup à faire. Faudra-t-il prévoir un regroupement des actions pour obtenir une visibilité des résultats à plus grande échelle ?

S. Gourmaud (Région Bretagne) explique que le « saupoudrage » des actions était toléré dans le 1<sup>er</sup> programme d'actions, pour des raisons de construction des territoires autour des problématiques liées à l'eau, mais que dorénavant se pose la question des résultats. Une stratégie de territoire sera attendue pour les financements de la région Bretagne.

J. Mourin (Agence de l'eau Loire Bretagne) ajoute qu'un travail sur les pollutions diffuses (agricoles/urbaines) est important à mettre en parallèle des actions sur les milieux aquatiques pour augmenter la cohérence des actions et l'obtention de résultats peut-être plus probants.

N. Pécheux précise que l'évaluation menée sur le Contrat de Bassin Versant 2010-2014 permettra de définir une stratégie d'actions sur le territoire. Il faut mettre de la cohérence dans les actions pour atteindre le bon état des milieux aquatiques.

## **V/ PROCHAINE ETAPE**

La prochaine étape correspondra à la présentation des enjeux et objectifs sur les différentes masses d'eau. Réunion du comité technique à prévoir la semaine 15 ; et celle du comité de pilotage la semaine 19.

**Rédacteurs : MK/EF ÉTUDES et CC/SIBS**